

# Régime de paiement de base Campagne 2020

Clause

**F**

à déposer à la DDT(M)  
au plus tard  
le 15 mai 2020

## Clause F

# Renonciation de droits à paiement de base (DPB) en faveur de la réserve et intervenant au plus tard le 15 mai 2020

### EXPLOITATION CONCERNÉE PAR LA RENONCIATION

N° PACAGE	<input type="text"/>
Nom et prénom ou raison sociale	<input type="text"/>

Le soussigné, désigné ci-dessus, déclare renoncer, au profit de la réserve, au nombre de DPB identifiés ci-dessous.

Le soussigné, désigné ci-dessus, certifie que les renseignements figurant dans le présent formulaire sont sincères et véritables et atteste avoir pris connaissance de la notice explicative jointe au présent formulaire.

### IDENTIFICATION DES DPB RENONCÉS

L'information concernant votre portefeuille de DPB 2019 est disponible sur telepac, dans l'onglet *Mes données et documents* (campagne 2019 – onglets « DPB » ou « Courriers »).

Indiquez dans le tableau suivant le nombre et la valeur des DPB auxquels vous souhaitez renoncer, selon l'ordre de priorité souhaité. Le tableau complété doit comprendre autant de lignes qu'il y a de DPB de valeurs différentes.

Attention :

- les DPB renoncés doivent être identifiés avec leur valeur unitaire 2019 telle qu'elle vous a été notifiée dans votre portefeuille 2019,
- seuls les DPB que vous détenez en propriété peuvent faire l'objet d'une renonciation.

Rang de priorité	Nombre de DPB renoncés	Valeur unitaire 2019 (€)
1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5	<input type="text"/>	<input type="text"/>
6	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Nombre total de DPB renoncés</b>	<input type="text"/>	

Les soussignés, désignés ci-dessus, certifient que les renseignements qui les concernent et figurant dans le présent formulaire sont sincères et véritables, attestent avoir pris connaissance de la notice explicative jointe et joignent les pièces justificatives correspondantes.

Fait à \_\_\_\_\_, le

Nom, prénom et signature

*Dans le cas d'une forme sociétaire, le signataire est le gérant ou tous les associés en cas de GAEC.*

**Le formulaire original doit être transmis à la DDT(M) et chaque signataire doit en conserver une copie.**

# Régime de paiement de base Campagne 2020

## Notice clause F

### Renonciation de droits à paiement de base (DPB) en faveur de la réserve et intervenant au plus tard le 15 mai 2020

# Notice explicative

#### Rappels sur les principes généraux

Pour plus de précisions sur les principes généraux communs à toutes les clauses, se reporter à la notice générique transverse traitant des transferts.

#### Quand utiliser la clause F ?

**Vous devez utiliser la clause F si vous souhaitez renoncer à tout ou partie de vos DPB détenus en propriété au profit de la réserve.**

Les DPB auxquels vous renoncez seront retirés de votre portefeuille, et directement versés à la réserve correspondant à la zone dans laquelle ils ont été créés (hexagone ou Corse).

Pour rappel, tout droit qui n'est pas activé pendant deux années consécutives est automatiquement repris par la réserve nationale. En conséquence si vous détenez des droits qui n'ont pas été activés en 2018 et en 2019, les droits seront repris automatiquement, même si vous omettez de rédiger cette clause.

#### Conditions à respecter

**Vous ne pouvez renoncer qu'aux seuls DPB détenus en propriété.** Si vous souhaitez vous dessaisir des DPB que vous détenez en location, vous devez utiliser une clause E de fin de bail (ou fin de mise à disposition).

**Il n'est pas nécessaire d'être agriculteur au sens du règlement R(UE) 1307/2013** pour renoncer à ses droits.

Aucune pièce justificative n'est requise.

#### Comment remplir le formulaire de clause F ?

Vous devez préciser votre identité (Nom/Prénom ou raison sociale, n°PACAGE), puis compléter le tableau avec la liste des DPB auxquels vous souhaitez renoncer en précisant le nombre de droits ainsi que leur valeur

La valeur des DPB à reporter sur les tableaux est celle correspondant à l'année 2019. Cette valeur figure dans le courrier de notification du portefeuille 2019 (colonne « Valeur 2019 (€) » du tableau « Valeur au titre

des différentes campagnes des DPB dont vous êtes détenteur en 2019 ») ou dans la consultation de votre portefeuille DPB 2019 disponibles tous les deux sur le site internet [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr) (onglets « Documents » et « DPB » de votre espace « Données et documents » - « Campagne 2019 »).

#### Exemple de remplissage de la clause F-RENONCIATION

Henri souhaite renoncer à 4,5 DPB qu'il ne peut plus activer. Il détient en portefeuille 20 DPB d'une valeur unitaire au titre de l'année 2019 de 180 € et 30 DPB d'une valeur de 150 € et souhaite céder à la réserve ses DPB les plus faibles.

##### Identification des DPB renoncés

Rang de priorité	Nombre de DPB renoncés	Valeur unitaire 2019 (€)
1	4,5	150
2		
<b>Nombre total de DPB renoncés</b>	<b>4,5</b>	